

## Veille internationale

### Australie

Le budget déposé au début d'avril 2019 présente des annonces intéressantes pour les retraités australiens, selon le National Seniors Australia, un organisme national de représentation des retraités. Par exemple, des restrictions à la participation aux comptes « Super » des personnes âgées entre 65 et 66 ans ont été levées, ainsi que l'interdiction pour les épouses âgées entre 69 et 74 ans. De plus, des fonds ont été annoncés pour l'évaluation d'options pour la création d'un Protecteur des membres du système Super. Cependant, une législation attendue concernant le système Super et la disposition des comptes inactifs sera reportée ou modifiée.

<https://nationalseniors.com.au/news/latest/the-detail-of-the-budget-for-seniors>

### États-Unis

Depuis 2003, l'Employee Benefit Research Institute mesure annuellement l'adéquation entre les sommes accumulées pour la retraite et les besoins financiers des résidents des États-Unis. Pour 2019, il en ressort que 40,6 % de l'ensemble des ménages des États-Unis dont le membre principal est âgé entre 35 et 64 ans manqueront d'argent une fois à la retraite. Il s'agit d'une légère diminution par rapport à l'édition de 2014. Le manque à gagner total est estimé à 3,83 trillions de dollars pour cette cohorte. Finalement, les coupes annoncées aux retraites financées par la Sécurité Sociale devant commencer en 2034 augmenteront le manque à gagner de 17 % en moyenne pour les 35-39 ans.

<https://www.ebri.org/retirement/publications/issue-briefs/content/retirement-savings-shortfalls-evidence-from-ebri-s-2019-retirement-security-projection-model>

### France

Depuis la mi-mars, le Haut-commissariat à la réforme des retraites étudie la question de l'architecture institutionnelle et de la gouvernance du futur régime universel en France. Les syndicats, le patronat, les associations de retraités, les parlementaires et les citoyens souhaitent avoir une place sur le conseil d'administration de la future structure unique. Cependant, les quarante-deux caisses de retraite ne sont pas appelées à disparaître de sitôt malgré l'instauration à terme d'une entité publique unique. En effet, les caisses pourraient continuer d'exister jusqu'en 2025 pour payer les pensions tout en étant graduellement rapprochées et fusionnées. Il n'est pas exclu que les différentes caisses de retraite continuent d'exister après 2025, mais avec un rôle

réduit, l'établissement public prenant en charge la gestion financière du système et coordonnant les différentes actions sociales.

<http://www.revuedepressedesretraites.info/2019/03/france-reforme-des-retraites-les-42-regimes-devraient-continuer-a-exister-au-moins-jusqu-en-2025.html>

## **Portugal**

Il ressort d'un rapport de l'OCDE consacré au Portugal que le vieillissement rapide de la population portugaise, imputable à un taux de fécondité faible et à l'allongement de l'espérance de vie, pèse sur le financement des retraites. Ainsi, la population des 20-64 ans devrait reculer de 30 % d'ici à 2050, contre une diminution moyenne de 5 % dans la zone OCDE. Parmi les grandes réformes engagées récemment par le Portugal dans le domaine des retraites figurent l'harmonisation de l'âge de la retraite pour les hommes et pour les femmes, l'indexation de l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, l'allongement de la période retenue pour le calcul du salaire de référence, et l'intégration progressive du régime de retraite de la fonction publique dans le régime général. Selon le rapport, le Portugal devrait aussi renforcer les incitations à cotiser aux régimes volontaires, promouvoir les régimes professionnels et améliorer la réglementation des fonds de pension.

<http://www.oecd.org/fr/retraites/le-portugal-doit-adapter-son-systeme-de-retraite-au-vieillissement-rapide-de-la-population.htm>